

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : Christian LORDI, Maire
Mmes MM. SALLES Alain, LUCET Evelyne, MOREAU Gérard, AULOY Gilles,
TREGLOS Alain, LEHALLEUR François, MATIAS-CAETANO Maryse, CHOMIENNE
Christian, LACHINE Pascale, LABIGNE François.

Absent : M. MANSOIS Jean-Louis (qui a donné pouvoir à M. LEHALLEUR)

Secrétaire de séance

M. François LABIGNE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil du 15 juin 2015

Aucune observation n'étant apporté le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

SIEGE Travaux à la Roque (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure)

Hydrowatt doit être desservi par le réseau électrique. A cet effet des travaux vont être effectués à la Roque avec enfouissement de la nouvelle ligne de desserte. Il serait intéressant de profiter de ces travaux pour enfouir notre réseau. Ces travaux n'ayant pas été planifié pour l'année 2015, le SIEGE ne peut pas participer et la commune devrait régler seule la facture. Il est proposé par le SIEGE que la commune finance cette année la pose des fourreaux et d'inscrire pour 2016 les travaux. Le coût pour la commune s'élèvera à 3 210 € (Investissement 1 500€ compte 2041582 et fonctionnement 1 710 € au compte 61523). Le solde au compte 2041582, après paiement des factures de travaux Grande Rue s'élève à 6 000€ ce qui couvre largement les crédits nécessaires.

Compte tenu de ces éléments le conseil municipal décide de passer les fourreaux cette année et de demander l'inscription de l'enfouissement au programme de l'année 2016.

Il autorise M. le Maire à passer la convention avec le SIEGE pour les travaux à effectuer cette année.

SIEGE Programmation travaux 2016

Le SIEGE nous demande d'inscrire les éventuels travaux à programmer pour 2016.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux suivant :

- La Roque, les travaux d'enfouissement lignes, électricité et téléphone, et d'éclairage public s'élèvent à la somme de :
 - 25 000 € TTC pour la distribution publique dont à la charge de la commune 6 250 € HT.

- 14 000 € TTC pour France Telecom, dont à la charge de la commune 9 334 € (TVA payée par la commune, non récupérable).
- 32 000 € TTC pour l'éclairage public, dont à la charge de la commune 10 668 € HT.
- Eclairage public ensemble commune suppression lampe vapeur de mercure prix de revient 14 000 € dont à la charge de la commune 2 334 € HT.
- Rue du Barrage, suppression des fils nus et enfouissement lignes, électricité et téléphone, et éclairage public, prix de revient :
 - 96 000 € TTC pour la distribution publique dont à la charge de la commune 24 000 € HT.
 - 45 000 € TTC pour l'éclairage publique dont à la charge de la commune 7 500 € HT.
 - 26 000 € TTC pour France Telecom, dont à charge de la commune 17 334 € TTC (TVA payée par la commune, non récupérable).

Résultats appel d'offre groupé fourniture électricité

La commune avait adhéré au groupement d'appel d'offre de fourniture d'énergie électrique, organisé par le SIEGE. Suite à l'ouverture des offres :

- le fournisseur retenu pour les bâtiments communaux (pour le compteur supérieur à 36 KVA, soit le groupe scolaire) est l'E.D.F. avec une baisse d'environ 13,5%.
- Pour l'éclairage public, le fournisseur retenu est Direct Energie avec une baisse de 5 %.

Cet appel d'offre est souscrit pour une durée de deux ans et rentrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. Une réunion, à laquelle M. Salles (délégué suppléant du SIEGE) représentera notre commune, est prévu le 18 septembre prochain avec les fournisseurs.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions pour ces nouveaux contrats de fourniture d'énergie.

Aménagement sécurité grande rue

Après étude en commission des travaux et sécurité le Conseil municipal approuve les conclusions prises en commission :

- Validation du projet d'aménagement sur la Grande Rue, de la rue de Seine à la boulangerie, présenté par la direction des routes.
- Instauration d'une zone 30 de la Mairie à la sortie du parking de l'école.
- A partir de la rue de Seine : un panneau avertisseur pour quatre passages protégés et de la boulangerie pour le sens inverse.
- Matérialisation des stationnements interdits par bande jaune.
- Abandon du projet d'écluses arrêt de car de la mare.

- Mise en ligne continue au niveau de cet arrêt de car et pose de panneaux clignotants « danger enfants ».
- Suppression tracer stationnement au niveau du 65 Grande Rue avec interdiction de stationner.
- Panneau céder le passage et marquage au sol aux carrefours : Rue Haguerite, rue de Seine, rue de Falaise/Delamotte, rue Pointe Mule, rue de la mi-voie et rue du Port. Dont clignotant rue de la Mi-voie et rue de Seine.
- Stop route de la Table.
- Passages protégés carrefour de la table et aux feux tricolores côté Vernon.
- Rue du Château sens interdit, « sauf service Hydrowatt et WH2 » du carrefour de la Table à la rue de Châteauneuf, avec défense de tourner à gauche sur la Grande Rue en direction des Andelys.
- Rue de Châteauneuf sens unique de la rue du Barrage à la rue du Château.
- Instauration d'un stop rue du Château à son intersection avec la rue de Châteauneuf.
- Rue du Barrage sens unique de la D313 à la rue de Châteauneuf.

Ces différents projets sont mis au vote et sont approuvés par les conseillers municipaux, sauf par M. Lehalleur qui vote contre la zone 30 et le sens unique rue du Barrage. M. Mansois (qui a donné pouvoir à M. Lehalleur) n'a pas formulé d'observations contre les différents points abordés ci-dessus.

Pour mettre en œuvre les précédentes décisions, le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces différents points et notamment du projet d'aménagement de la Grande Rue, sur la portion rue de Seine jusqu'au parking de l'école.

Demande de subvention opération d'aménagement de deux points d'arrêt ligne régulière

L'opération d'aménagement des deux points d'arrêt est estimée à 72 000€ HT Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental. Les principales caractéristiques techniques sont :

- La pose de bordures et de caniveaux
- La confection et la reprise de trottoir
- La mise en place d'abri bus
- La création d'une place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap.

Pour mener à bien ce projet, le conseil municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police du département de l'Eure. Il demande également une dérogation afin de démarrer les travaux dès maintenant compte tenu de la prévision de mise en ligne de l'appel d'offres par l'Agence Routière de Vernon.

M. Lordi précise que le reprofilage de la chaussée induit par ces travaux est totalement pris en charge par le Département.

Demande de subvention sécurisation cheminement piétons et mise aux normes PMR

La commune envisage de sécuriser et d'améliorer le cheminement des piétons le long de la RD 313 au niveau du centre du village (commerces, mairie, église et école). Ces travaux comprennent la pose de bordures et caniveaux ainsi que la confection et la reprise de trottoirs. Ils sont estimés à 30 071 € HT et font également l'objet d'un marché à procédure adaptée.

Ces travaux sont subventionnables au titre des amendes de police du département de l'Eure.

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite cette demande de subvention et demande également une dérogation pour pouvoir commencer cette opération en même temps que la mise aux normes des abris bus, s'agissant d'un complément de travaux par rapport aux aménagements demandés initialement.

Décision modificative budgétaire

La partie « Aménagement des deux points d'arrêt » est déjà budgétisée et ne nécessite pas d'ajustement budgétaire.

Pour la partie « Sécurisation cheminement piéton et mise aux normes PMR » le montant des travaux estimés s'élèvent à 32 000 € H.T. soit 38 400 € T.T.C.

Au programme 37 - aménagements voirie sécurité sont inscrits en sus des 72 000 €, les sommes de 25 940 € dont 17 640 € pour les écluses, 4 000 € pour les panneaux de signalisation et 10 000 € pour la mise en sécurité divers.

Il est proposé au Conseil d'affecter les 17 640 € prévus pour les écluses à l'opération et de transférer la subvention obtenue sur cette opération, soit un solde à financer de 20 760 € duquel il faut retirer le complément de subvention de 7 100 € ainsi que le reliquat du programme des feux tricolores qui peut être réaffecté d'un montant de 8 500 €, soit 5 160 € à prendre sur les 10 000 € de mise en sécurité divers. Ce qui nous laisse de budgété pour les autres aménagements décidés la somme de 8 840 € sans avoir à toucher la « cagnotte ».

Il est donc nécessaire d'effectuer la décision modificative budgétaire suivante :

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes
Prog 36 cpt 2152	Reliquat feux tricolores	-8 500€	
1342	Amendes de police		7 100 €
Prog 37 cpt 2152	Aménagement voirie sécurité	15 600€	
	Total DM	7 100 €	7 100 €

France télécom : Redevance occupation du domaine public

Sur proposition des services ORANGE SA, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2014, les montants en sont les suivants :

26 km 334 x 40€25	1059,94 €
17 km 483 x 53€66	938,14 €
sous répartiteur 0,50 m2 x 26€83	13,42 €
	2 011,50 €

Un titre sera donc émis à l'encontre de France Telecom pour recouvrer cette somme.

Tarifs repas cantine année 2015-2016

Afin de ne pas accentuer les charges pesant sur les familles et au vue des résultats du nouvel appel d'offre des repas pour la cantine, il est proposé au Conseil d'entériner la non augmentation des tarifs de cantine pour l'année scolaire 2015-2016.

Il est rappelé que le prix des repas de cantine couvre la fourniture des repas, mais pas la totalité des frais de personnel, de chauffage et d'entretien qui sont pour majeure partie à la charge de la commune.

Le tarif des redevances reste donc fixé à 3,80 € pour les familles de la commune (avec un abattement de 5 % pour deux enfants et 10 % pour trois enfants et plus) et 4,95 € pour les familles hors commune (sans abattement).

Partage indemnités adjoints avec un conseiller municipal

Jean Louis Mansois participant chaque semaine aux travaux des sentes et d'entretien, les quatre Maires-adjoints propose que le montant de leurs indemnités soit partagé en cinq parts égales et que M. Jean-Louis Mansois (qui a une délégation de fonction pour les sentes et chemins communaux) perçoive l'indemnité ainsi dégagée.

A l'unanimité, le conseil municipal en donne son accord.

Remboursement frais à M. François LABIGNE

Mr Labigne a effectué des achats de petit matériel pour le compte de la mairie pour aménager une des annexes de la charreterie, à savoir 66,35 €.

A l'unanimité le conseil municipal accepte le remboursement de ces frais .

Contrat de maintenance logiciel Géosoft

La commune a acheté un programme pour la gestion des autorisations liées à l'urbanisme, le contrat de maintenance annuelle de celui-ci s'élève à 396,00 €.

Le conseil municipal donne son accord pour souscrire le contrat de maintenance auprès de Géosoft et autorise le Maire à signer ledit contrat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 40.